

BULLETIN DES ARMÉES

DE LA RÉPUBLIQUE

B.D.I.C.

RÉSERVÉ A LA ZONE DES ARMÉES

LA CROIX DE GUERRE

Dans le dernier conseil des ministres, M. Millerand a fait adopter le modèle de la Croix de Guerre, instituée par la loi du 8 avril, et qui sera distribuée prochainement aux héros cités pour actions d'éclat.

Le modèle de la croix de guerre votée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat pour récompenser les nombreuses actions d'éclat individuelles reconnues par les citations à l'ordre du régiment, de la brigade, de la division, du corps d'armée et enfin de l'armée, a été arrêté par le Gouvernement, sur la proposition du ministre de la guerre, dans le conseil des ministres de jeudi dernier.

On se souvient que la proposition sur la création d'un insigne nouveau destiné à commémorer les actions d'éclat a été discutée par la Chambre au mois de février, puis par le Sénat au mois de mars. Il fut décidé que le bénéfice du projet serait étendu aux armées de mer, aux troupes qui participent, outre-mer, à des opérations de guerre comme celles qui se poursuivent, actuellement, au Cameroun, aux corps expéditionnaires hors de la métropole et de ses colonies.

Un décret publié au *Journal officiel* du 24 avril précise les conditions d'attribution de la croix de guerre et en décrit le modèle.

« La croix de guerre est conférée de plein droit aux militaires des armées de terre et de mer, Français ou étrangers, qui auront obtenu, pour faits de guerre, pendant la durée de la guerre contre l'Allemagne et ses alliés, une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade, d'un régiment, ou d'une unité correspondante.

« La croix de guerre est également conférée de plein droit aux civils et aux membres des divers personnels militaires qui auront été l'objet d'une des citations énumérées ci-dessus.

« La croix de guerre est conférée, de plein droit, en même temps que la Légion d'honneur ou la médaille militaire, aux militaires ou civils non cités à l'ordre, dont la décoration aura été accompagnée, au *Journal officiel*, de motifs équivalant à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat. »

La loi, dit la discussion avait montré, comme le disait M. Millerand à la tribune, que « le Parlement et la France entière se

sont unis dans un même sentiment de reconnaissance et d'enthousiasme pour notre armée », fut promulguée le 8 avril.

Le modèle adopté est très beau, avec son ruban chatoyant, chargé d'une palme ou d'une étoile, et sa croix légère.

La croix de guerre est en bronze florentin du module de 37 millimètres, à quatre branches, avec, entre les branches, deux épées croisées.

Le centre représente à l'avers une tête de République au bonnet phrygien, orné d'une couronne de lauriers, avec, en exergue : « République française ». Il porte au revers l'inscription « 1914-1915 ».

La croix de guerre est suspendue à un ruban vert avec liséré rouge à chaque bord et comptant cinq bandes rouges de 1 millimètre 5. C'est le ruban de la médaille de Sainte-Hélène.

Elle se porte sur le côté gauche de la poitrine, immédiatement après la Légion d'honneur ou la médaille militaire.

Les insignes distinctifs des diverses citations sont les suivants :

- 1° Pour citation à l'ordre de la brigade, du régiment ou unité assimilée, une étoile en bronze;
- 2° Pour citation à l'ordre de la division, une étoile en argent;
- 3° Pour citation à l'ordre du corps d'armée, une étoile en vermeil;
- 4° Pour citation à l'ordre de l'armée, une palme représentant une branche de laurier en bronze.

Plusieurs citations obtenues pour des faits différents se distingueront par autant d'étoiles correspondant à leurs degrés ou de palmes.

Beaucoup, hélas! de ces vaillants cités à l'ordre du jour sont tombés au champ d'honneur. Mais la croix qu'ils avaient payée de leur sang sera remise à leurs familles à titre de souvenir et dans l'ordre suivant : le fils aîné ou la fille aînée, le père, la mère, le plus âgé des frères ou, à défaut d'un frère, la plus âgée des sœurs, et ainsi de suite dans l'ordre successoral. Ces familles conserveront avec orgueil ce glorieux souvenir des héros qu'elles ont donnés à la patrie.



LE MODÈLE ADOPTÉ

Un nouveau succès

Extrait d'une lettre d'un officier d'état-major envoyé en mission au bois d'Ailly.

Il est célèbre maintenant dans tout le corps d'armée. On en parle dans les gourbis des bois, et les popotes des états-majors. Et ceux qui ont été de l'attaque disent volontiers : « Après la guerre, il faudra nous en donner à chacun un petit morceau ». Ils le mériteraient bien, car jamais aucun coin de terre ne fut enlevé d'aussi haute lutte, jamais terre française ne reçut autant de mitraille.

Ce fut le bois d'Ailly; aujourd'hui c'est un désert, un champ rocailleux où pointent quelques troncs blessés, fauchés par les obus. Seul un grand hêtre dresse encore sur le ciel une silhouette tourmentée et douloureuse.

C'est un paysage sinistre qui hante l'imagination, une illustration de Gustave Doré pour l'enfer du Dante. Et cette impression d'horreur s'accroît lorsque, jetant un regard par dessus la tranchée, on découvre que le relief accidenté de ce terrain grisâtre est fait d'armes et de cadavres, de chevaux de frise déchiquetés, de lambeaux d'équipements, de débris de fascines. C'est un cimetière et un arsenal, écrasé, éventré par les explosifs, retourné par le soc de quelque gigantesque charrue. Pas un coin n'est resté indemne.

Deux artilleries, la nôtre et la leur, se sont acharnées sur cette corne du bois. Ce que fut notre bombardement, on peut le lire sur un papier froissé. C'est une lettre écrite par un soldat bavarois. Il avait échappé par miracle, il se réjouissait d'avoir été envoyé au repos; mais sa compagnie alertée fut renvoyée dans la fournaise, avant qu'il eût pu expédier sa lettre.

... A 7 heures, les Français commencèrent un bombardement d'artillerie terrible, principalement avec de l'artillerie lourde et des bombes aussi grosses que des pains de sucre qui tombaient directement dans les tranchées du 4^e régiment et tout près de la 12^e compagnie de notre régiment, que nous avions renforcée. Quand ce bombardement terrible eut tonné pendant environ une heure, il se produisit une énorme explosion; les Français avaient chargé un fourneau souterrain. Notre tranchée sauta en l'air (ce qui nous fit perdre 30 hommes), volant à la hauteur d'une maison; les pierres les plus grosses étaient lancées en l'air et, en retombant, tuaient et enfouissaient tout. Le bombardement augmentait d'intensité; des obus, des shrapnells explosaient en l'air, lançant des centaines de balles dans les tranchées, et à cela s'ajoutait un feu indescriptible d'infanterie et de mitrailleuses.

J'ai déjà pris part à bien des combats, mais cette bataille, qui a duré près de cinq jours, laisse bien loin derrière elle tout ce que j'ai vu jusqu'à présent.

Avec cela il pleuvait sans discontinuer, le ciel était lourdement chargé, on ne voyait plus rien, tant les explosions faisaient de fumée.

L'œuvre de destruction des canons fran-

est d'une énergique bravoure en allant sous un feu très violent transmettre un ordre; grièvement blessé a assuré sa mission jusqu'au bout.

Sergent fourrier CROUZET, 8^e tirailleurs : s'est offert pour aller porter le 20 septembre, sous un feu intense de l'artillerie ennemie, un ordre à un bataillon de première ligne; a été blessé le 22 septembre d'un éclat d'obus à la tête en se portant comme agent de liaison vers son capitaine pour lui transmettre un ordre, a exécuté sa mission et ne s'est fait panser qu'après.

Sergent fourrier VIVIEN, 8^e tirailleurs : a, le 25 septembre, comme caporal, pris le commandement de sa section dont le chef et les deux sergents étaient blessés; a tenu ses hommes en main, et a conservé le commandement jusqu'au moment où, nommé fourrier, il quitta la compagnie. Blessé au genou droit d'un éclat d'obus, le 30 septembre, se pansa lui-même, n'en parla à personne de crainte d'être renvoyé de la ligne de feu et n'avoua le fait que forcé de se faire porter malade le 1^{er} novembre, jour où de graves complications se produisirent dans sa blessure.

Sergent LABORDE, 8^e tirailleurs : son chef de section ayant été blessé, le 21 septembre, a pris le commandement de sa section et l'a brillamment entraînée en avant, tout en continuant à faire preuve d'une gaieté proverbiale à la compagnie jusqu'au moment où il est tombé grièvement blessé.

Caporal ARNAUD, 8^e tirailleurs : a emmené sa demi-section sous un feu très violent et a été blessé d'une balle au bras droit; a été amputé depuis.

Caporal ALLEMANT, 8^e tirailleurs : blessé une première fois, le 22 septembre, s'est fait panser rapidement et a rejoint sa section; a été de nouveau grièvement blessé en se portant en avant.

Soldat AHMED BEN AMOR BEN KHELIFA, 8^e tirailleurs : s'est brillamment comporté au cours des combats des 20 et 21 septembre. Blessé deux fois le 21 septembre, n'a quitté sa section que sur l'ordre de son chef. Evacué, a aussitôt guéri, demandé à rejoindre sa compagnie.

Sergent MENARD, 32^e d'infanterie : très belle attitude au feu. Très grièvement blessé.

Adjudant COLLETTE, 26^e d'infanterie : a remarquablement conduit sa section à l'attaque du 17 décembre. Faisant preuve de sang-froid et de prudence, a réussi, en faisant peu de pertes, à prendre un groupe de maisons et de tranchées occupées par les Allemands et à faire trente-sept prisonniers.

Sergent VANDAMME, 10^e génie : sous-officier d'un dévouement absolu, remarquable comme entraîneur d'hommes. A l'attaque d'un village, après avoir fait détruire par ses sapeurs tous les obstacles qui s'opposaient à la marche de l'infanterie, s'est précipité en avant des colonnes avec ses hommes et s'est jeté le premier dans les tranchées ennemies.

Caporal PERRIN, 26^e d'infanterie : à la tête d'un détachement de douze hommes de sa compagnie, a fait preuve d'initiative et d'aide en préparant avec la coopération de quelques fusiliers marins l'enlèvement d'une section de mitrailleuses retranchées. Après s'être emparé du matériel, a ramené quatorze prisonniers.

Soldat DURAND, 77^e d'infanterie : très grièvement blessé en allant relever un blessé dans les tranchées.

Maréchal des logis DE GOROSTARZU, 20^e d'artillerie : s'est distingué par sa bravoure et son entrain. A été blessé une première fois le 17 septembre. A nouveau très grièvement le 24 décembre.

Soldat DAUPHIN, 146^e d'infanterie : le 20 août, ayant eu le pied traversé par une balle dans le franchissement d'un terrain absolument découvert, a pansé lui-même sa blessure sous une grêle de balles, sans cesser de plaisanter. A refusé de se laisser emporter par son lieutenant en lui déclarant que la vie de cet officier était plus précieuse que la sienne et lui demandant seulement de ramener son télégramme. Parvint à échapper à l'ennemi au prix de cruelles souffrances.

Adjudant BOISSEAU, 6^e zouaves de marche : a, au péril de sa vie, exécuté seul une reconnaissance qui, faite avec un sang-froid et une habileté remarquables, a permis de déterminer avec précision la manière dont une position ennemie était occupée et gardée.

Adjudants-chefs BLÉRIOT, 1^{er} bataillon de chasseurs; **GARNIER**, 27^e d'infanterie; **BAGARD**, 156^e d'infanterie; **DELAUDIER**, 20^e bataillon de chasseurs; **NIUOWIERT**, 21^e dragons; **JUVANON**, 22^e d'infanterie coloniale; **ROSIER**, 89^e d'infanterie; **LENGLET**, 2^e escadron du train; **BESSON**, 23^e d'infanterie coloniale; **GIMBRETIERE**, 3^e d'infanterie coloniale; **NICOLAS**, 155^e d'infanterie; **TRABAC**, 8^e d'artillerie; **JOLY**, 39^e d'infanterie; **GROLIER**, artillerie d'Afrique; **QUENTIN**, 127^e d'infanterie; **DUYTSCHÉ**, 14^e chasseurs; **DEMAIS**, 51^e d'infanterie coloniale; **CASTEX**, 59^e d'infanterie; **HENRY**, 74^e d'infanterie; **IDOUX**, 129^e d'infanterie coloniale; **GONNARD**, 163^e d'infanterie; **BRANQUE**, infanterie coloniale; **AIMARD** et **CHANCEL**, 39^e d'infanterie; **CARBONI**, infanterie coloniale; **MINDRET**, tirailleurs sénégalais; **GIRARD**, 129^e d'infanterie; **WEBER**, 39^e d'infanterie; **LABBE**, 4^e d'infanterie; **CHOUNET**, 3^e d'infanterie coloniale; **BRETON**, 4^e tirailleurs sénégalais; **DIBON**, 25^e d'infanterie; **adjudants PUISEROLLE**, 91^e d'infanterie coloniale; **GIRAUD**, 61^e d'infanterie; **JACOUTOT**, 24^e d'infanterie; **SAGOT**, sapeurs-pompiers; **CANONI**, 61^e d'infanterie; **VILAIN**, 23^e d'infanterie coloniale; **ROUCHAUD**, 3^e dragons; **BAGARD**, 1^{er} zouaves; **HOURY**, 98^e d'infanterie; **DOUCET**, 61^e d'infanterie; **BACHELIER**, 2^e escadron du train; **BÉZARD**, 3^e d'infanterie coloniale; **ARRIGHI**, 23^e d'infanterie coloniale; **JUNIEN-LAVILLAUROY**, 7^e d'infanterie coloniale; **BRIZION**, 103^e d'infanterie; **MAURY**, 51^e d'artillerie; **DEBRUYNE**, 1^{er} zouaves; **FRÉMON**, 78^e d'infanterie; **BONNEL**, 4^e zouaves; **BEDO**, 33^e d'artillerie; **BROUARD**, 8^e d'infanterie coloniale; **EVARD**, 81^e d'infanterie; **FERY**, artillerie; **ARNAUD**, infanterie coloniale; **PERRON**, 2^e d'infanterie coloniale; **DUPRÉ**, 2^e d'infanterie coloniale; **CHOLLEY**, 2^e bataillon sénégalais; **TANCREDI**, 6^e d'artillerie; **GUILLET**, 3^e d'infanterie coloniale; **LENOIR**, 1^{er} d'infanterie coloniale; **BAUDART**, 21^e d'infanterie coloniale; **PONTRAMONT**, infanterie coloniale; **sergents-majors SAUVAIN**, 3^e d'infanterie coloniale; **CAYROU**, 6^e d'infanterie coloniale; **sergents RAYNAL**, 22^e d'infanterie coloniale; **OLMICCIA**, 8^e d'infanterie coloniale; **NOMINÉ**, 4^e d'infanterie coloniale; **RANG**, 5^e d'infanterie coloniale.

Sergent LEGENDRE, 246^e d'infanterie : a été grièvement blessé le 6 septembre, en se portant au secours de son capitaine blessé, est resté pendant une journée sur le terrain avant de pouvoir être relevé; atteint de plusieurs nouvelles blessures.

Claïron BARBIER, 163^e d'infanterie : grièvement blessé au cours d'une liaison et ne pouvant plus avancer, a crié : « Venez prendre les ordres du commandant. »

Tambour CARROGER, 285^e d'infanterie : s'est spontanément offert pour porter un ordre du colonel sur la ligne de feu, est tombé très gravement blessé en accomplissant cette mission.

Sergent ROMIEUX, 97^e d'infanterie : le 19 août, a chargé très vaillamment à la tête de sa section, entraînant ses hommes de la voix et du geste. Au moment où son capitaine est tombé blessé, est venu l'embrasser et lui retirer ses papiers sous un feu très violent. N'a cessé d'avoir une très belle conduite jusqu'au jour où il a été très grièvement blessé en se portant au secours d'un camarade tué.

Maitre ouvrier BOZONNET, compagnie du génie 7/1 : le 12 novembre, sous un feu violent d'infanterie et de mitrailleuses, est allé ouvrir une brèche dans le parapet d'une tranchée allemande pour faciliter l'entrée de la colonne d'attaque. A travaillé ensuite plusieurs heures très intelligemment à l'intérieur de cette tranchée pour en assurer la possession définitive; a obstrué le boyau de communication la reliant aux positions ennemies situées en arrière. Cerné par l'ennemi, a réussi à s'échapper et a rapporté de précieux renseignements.

Médecin auxiliaire SCHMITT, 44^e bataillon de chasseurs à pied : a fait preuve du dévouement le plus complet depuis le début de la campagne. S'est toujours trouvé sur la ligne de feu lorsque le bataillon était engagé, notamment dans un combat où, sous un feu violent d'infanterie et d'artillerie il a soigné de nombreux blessés.

Sergent EVAÏN, 41^e d'infanterie : a été blessé le 18 novembre au moment où il organisait le tir de nuit de son secteur. A fait preuve en outre de la plus grande énergie dans le commandement de sa section.

Adjudant BORREL, 62^e bataillon de chasseurs : a fait preuve à l'attaque du 21 octobre, d'un entrain et d'une cranerie remarquables. A la tête d'une demi-section, a franchi un réseau de fils de fer ennemis et s'est jeté à la baïonnette sur les tranchées allemandes, entraînant ses hommes par l'exemple de sa vaillance.

Soldat RONCIER, 136^e d'infanterie : a pénétré dans une maison occupée par les Allemands et y a mis le feu. A ainsi obligé l'ennemi à fuir en laissant un prisonnier entre ses mains. Est allé le lendemain en avant des tranchées chercher une mitrailleuse abandonnée par l'ennemi.

Adjudant PAOLI, 159^e d'infanterie : placé dans une tranchée battue par un feu violent, s'y est maintenu fermement et assuré le fonctionnement efficace de sa section avec le plus grand calme; a eu une pièce mise hors de service entre ses mains et a été blessé lui-même.

Sergent CAMUS, 60^e bataillon de chasseurs à pied : blessé légèrement au combat du 2 octobre, s'est pansé lui-même et a conservé le commandement de sa section. Au combat du 29 novembre, a pris très énergiquement le commandement d'une section dont le lieutenant venait d'être mis hors de combat.

Adjudant DUVERD, 1^{er} zouaves de marche : sous un feu violent de mitrailleuses et d'infanterie, a entraîné sa section à l'attaque d'une tranchée ennemie; est arrivé à couper cette tranchée avec cinq hommes seulement.

Sergent-major DETAINT, 3^e zouaves : a fait preuve dans le combat du 7 au 8 décembre de la plus grande bravoure en entraînant sa section à l'assaut d'une tranchée; conduite renouvelée des divers combats auxquels il a pris part.

Sergent TUAL, 41^e d'infanterie : le 7 décembre, dans la soirée, a pénétré dans les lignes ennemies avec une patrouille commandée par un officier et pendant que celui-ci tuait une sentinelle qui donnait l'alarme, entraînait l'autre dans nos lignes.

Sergent SANTUCCI, 97^e d'infanterie : au combat du 19 août, le porte-drapeau étant tombé épuisé à 30 mètres des tranchées allemandes, et restant seul, s'est élancé au milieu des balles au secours du drapeau et l'a ramené dans nos rangs. A fait preuve depuis, en maintes circonstances, de la plus grande bravoure.

Sergent VERDELHAN, 281^e d'infanterie : a brillamment entraîné sa demi-section à l'assaut d'une maison occupée par l'ennemi, l'a enlevée et y a maintenu son unité en l'y organisant, malgré un feu des plus violents et des pertes sérieuses.

Sergent PERILHOU, 296^e d'infanterie : très belle conduite à l'attaque d'un point d'appui fortement organisé et défendu par l'ennemi. A été blessé grièvement.

Soldat DEMAZIERES, 21^e d'infanterie : a eu deux fusils brisés dans les mains et une troisième fois sa baïonnette tordue. A repris une quatrième arme et a continué le feu, montrant le plus bel exemple aux jeunes soldats.

Soldat DEMAZIERES, 109^e d'infanterie : le 1^{er} décembre, à l'assaut d'une position fortement organisée, blessé une première fois à la tête, n'a pas voulu quitter son rang; a continué à faire le coup de feu jusqu'à ce qu'une deuxième blessure l'ait mis hors de combat.

Soldat BARD, 109^e d'infanterie : le 1^{er} décembre, étant agent de liaison, a, sans hésitation, traversé une zone battue par le feu intense de l'ennemi, pour aller porter un ordre à son chef de section; a été très grièvement blessé au moment où il remplissait sa mission. Déjà blessé le 28 octobre 1914.

Adjudant-chef LENOIR, 1^{er} bataillon de chasseurs à pied : avec son peloton, a défendu avec la plus grande énergie une ferme attaquée par des forces très supérieures et ne l'a quittée qu'à la dernière extrémité après avoir contre-attaqué à la baïonnette.